



Mise en œuvre de la certification FSC®

Forêt régionale de Saint-Eutrope

Surface totale (acquise en jouissance) : 200,9 ha

Surface de l'aménagement : 195,68 ha

-

Surface retenue pour la certification : 181.31 ha

Version 2021

| Type de FHVC | Surface (ha) |
|--------------|--------------|
| 1 et 3 | 75.78 |
| 4 | 0 |
| 5 | 0 |
| 6 | 0 |

| Réseau de conservation | Surface (ha) |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Îlot de sénescence | 0 |
| Îlot de vieillissement | 7,85ha (soit 4,32%) |
| Surface totale d'Îlot de vieux bois | 7,8 ha (soit 4.32 %) |
| Zone humide et milieux ouverts | 27,96 ha (soit 15,42%) |
| Surface totale réseau de conservation | 35,76 ha (soit 19,72 %) |

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| Introduction | 3 |
| 1. Périmètre | 3 |
| 2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles | 3 |
| 2.1. Type 4 : zones à rôles de protection | 5 |
| 2.2. Type 5 : protection de la ressource en eau | 5 |
| 2.3. Type 6 : valeurs culturelles | 5 |
| 3. HVC retenues : mesures et suivi | 5 |
| 3.1. Types 1-3 : valeurs environnementales (28,93 + HVC 1/3_2 ha) | 6 |
| 3.2. Synthèse des HVC | 8 |
| 4. Autres éléments | 9 |
| 4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée | 9 |
| 4.2. Arbres morts et vivants-habitats | 9 |
| 4.3. Réseau de conservation | 9 |
| 4.4. Espèces invasives | 9 |

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de Saint-Eutrope. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de Saint-Eutrope, une partie (10,17 ha) de la plaine de l'Escadieu - parcelle 20 est en convention d'agriculture et une partie de la parcelle 11 (4,2 ha) est une zone de parking. Ces surfaces sont exclues du périmètre FSC®.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. Seules les valeurs environnementales (potentiellement HVC de types 1-3) et les valeurs culturelles seront détaillées ci-dessous car la forêt n'a pas de rôle de protection ou de captage des eaux.

La forêt de Saint-Eutrope est enclavé dans une zone entièrement urbanisée, et soumis à une fréquentation importante, ceci explique la faible richesse écologique de ce massif. Néanmoins, la multiplication des types de milieux (boisements, prairies, friches et cultures, mares forestières) favorise la richesse de ce site, connu pour l'instant pour sa flore et son entomofaune.

HVC systématiques

- **La ZNIEFF de type 1 : « Bois de Saint-Eutrope » n° 110001643.**

Elle concerne les parcelles 4, 6, 8, 9, 10 et 11.

- Habitats déterminants de la ZNIEFF :

- Chênaies-charmaies. *Code Corine 41.2*
- Communautés amphibies. *Code Corine 22.3* parcelle 2

- Espèces déterminantes :

- *Polystichum aculeatum* (*Polystic à aiguillons*, *Polystic à frondes munies d'aiguillons*) localisé en parcelle 4 dans un boisement entre les champs cultivés et l'ancienne voie de chemin de fer Cette donnée est la première sur la commune de Fleury-Mérogis, ce qui lui donne un intérêt de tout premier ordre. Elle ne concerne qu'un individu isolé sur l'ensemble du massif. On ne peut alors dire s'il s'agit d'une colonisation ou de la régression d'une population auparavant plus

¹ Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FSC en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

importante. Cette fougère est présente ici sur le bord d'un fossé en sous-bois frais (étude MNHN 2003).

- *Dryopteris affinis* (*Dryopteris écailleux*, *Dryopteris de Borrer*) a été localisé en parcelle 10 (qui se rencontre dans les sous-bois frais et humides).

Pour les deux espèces ci-dessus, l'étude IQE 2021 n'a pas permis de localiser les individus ; il est possible que leur absence soit due au fait que la période de l'étude ne soit pas propice à leur végétation.

- *Damasonium* : (L'Etoile d'eau, *Damasonie étoilée*) se trouve sur la plaine agricole hors périmètre certifié parcelle 20, seuls 4 pieds ont été localisés sur la partie certifiée de la plaine au niveau de la zone humide nouvellement créée (octobre 2021). Elle est classée en danger (EN) dans la liste rouge régionale et nationale.

HVC additionnelles

Habitats :

- Mares (C1.3), végétation amphibie pionnière (C3.511), parvoroselières et jonchaies (C3.5).

L'étude IQE 2021 a identifié de nombreuses mares. Parmi celles-ci, il convient de distinguer :

- Les mares intraforestières, parcelles 15, peuplées d'une flore ordinaire, Outre l'entomofaune, les espèces de la faune sont peu connues. Des inventaires batrachologiques récents (In Situ et Symbiose environnement 2014) montrent que le massif est pauvre sur ce plan : seul le triton palmé (espèce peu patrimoniale) est présent. Ceci est vraisemblablement lié à l'enclavement du massif forestier dans la zone urbaine, sans continuité avec des habitats externes.
- Un complexe d'habitats humides comprenant notamment plusieurs mares de lisière (parcelles 3, 20) mais aussi de grandes dépressions humides en milieu ouvert localisé à l'Ouest de la plaine de l'Escadieux, créée dans le cadre de mesures compensatoires. Au moment des inventaires de la présente étude, ces travaux d'aménagement dataient de moins d'un an mais la végétation pionnière amphibie avait déjà bien recolonisé l'un des plans d'eau. On y recense le Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*), la Salicaire pourpier (*Lythrum portula*), le Gnaphale des marais (*Gnaphalium uliginosum*) et des espèces remarquables comme l'Élatine fausse-alsine (*Elatine alsinastrum*) et l'Étoile d'eau (*Damasonium alisma*).
- Prairie mésophile (E2.2 x E2.6)

La prairie mésophile résulte d'un entretien régulier par fauche ou broyage à raison de 1 à 3 passages par an. Bien que composée d'espèces très communes, cette prairie est relativement bien diversifiée. Les poacées comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*) dominent le cortège. Ces espèces sont accompagnées de fabacées telles que les Trèfles des près (*Trifolium pratense*) et rampant (*T. repens*) ainsi que le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), mais également d'astéracées très communes telles que le Pissenlit (*Taraxacum* spp.), la Pâquerette vivace (*Bellis perennis*) et la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*). À ces espèces typiques des prairies et pelouses régulièrement entretenues, s'ajoutent plusieurs autres espèces des prairies mésophiles : le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), la Vesce à quatre graines (*Ervum tetraspermum*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Grande Oseille (*Rumex acetosa*) ou encore la Stellaire graminée (*Stellaria graminea*).

- Fruticée et ourlet mésophile en mosaïque (F3.111 x E5.2)

La végétation arbustive se manifeste par la présence d'une zone traversant la plaine de l'Escadieux à l'Ouest. Cette dernière est composée principalement de Charme (*Carpinus betulus*), de Prunellier (*Prunus spinosa*) et de Chêne sessile (*Quercus petraea*).

On retrouve aussi, une mosaïque arbustive ponctuée de zones ouvertes présentant une végétation d'ourlet. La strate arbustive est caractérisée par le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), l'Églantier (*Rosa canina*) ou encore le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). La strate herbacée se compose principalement d'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), d'Agrostide commune (*Agrostis capillaris*), de Solidage géant (*Solidago gigantea*), de Carotte sauvage (*Daucus carota*) et de Sénéçon jacobée (*Jacobaea vulgaris*).

Flore :

4 espèces patrimoniales ont été relevées lors l'étude IQE 2021. Toutes sont caractéristiques de zones humides et déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France (IDF), mais elles sont également (quasi-)menacées à différentes échelles. L'étoile d'eau a déjà été listée dans la ZNIEFF ci-dessus :

- La Laîche distique (*Carex disticha*), rare (R) et quasi-menacée (NT) en IDF, couvrant entre 3 et 5 m² en bordure d'une petite mare de lisière au Sud du site, parcelle 4 ;
- Le Jonc des chaisiers glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*), extrêmement rare (RRR) et vulnérable (VU) en IDF, occupant une superficie totale d'environ 250 m² à l'Ouest, parcelles 3 et 20 présentent également en très faible quantité sur la mare, parcelle 12/13 ;
- L'Élatine fausse-alsine (*Elatine alsinastrum*), extrêmement rare (RRR) et en danger (EN) en IDF, quasi-menacée (NT) en France et occupant une superficie totale d'environ 600 m² sur la zone humide, parcelles 3 et 20.

Faune

- Driocopus martius Pic noir (LC)
- Pouillot fitis *Phylloscopus trochilus* (EN)
- Fauvette des jardins *Sylvia borin* (VU)
- Mantis religiosa Mante religieuse (LC)

2.1. Type 4 : zones à rôles de protection

La forêt régionale de Saint-Eutrope ne joue pas de rôle de protection contre les risques naturels.

2.2. Type 5 : protection de la ressource en eau

La forêt régionale de Saint-Eutrope n'a pas de point de captage d'eau

2.3. Type 6 : valeurs culturelles

La forêt régionale de Saint-Eutrope n'a, à ce jour, pas révélé de site patrimonial pouvant être classé comme HVC.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs.

La seule HVC systématique sur la forêt de Saint-Eutrope est la ZNIEFF du Bois de Saint-Eutrope. Les autres valeurs retenues sont à l'appréciation du gestionnaire.

3.1. Types 1-3 : valeurs environnementales (28,93 + HVC 1/3_2 ha)

➤ Habitats

- **SAINTEUT_HVC1-3_01 : Chênaies-charmaies.** Code Corine 41.2
Habitat déterminant ZNIEFF de type 1 : « Bois de Saint-Eutrope » n° 110001643

Localisation : cet habitat s'étend au-delà de la ZNIEFF et abrite de nombreux espèces remarquables telles que :

- Flore : *Dryopteris affinis subsp. Borreri* (*Dryopteris écaillée*) ; *Polystichum aculeatum* (*Polystic à aiguillons*) ;
- Faune : *Driocopus martius* (*Pic noir*) ; *Phylloscopus trochilus* (*Pouillot fitis*) (EN) ; *Sylvia borin* (*Fauvette des jardins*) (VU).

On le localise en parcelles 4 (9, 64 ha) et 14 (5,93 ha).

État actuel : le boisement présent est composé de différentes classes d'âge

Mesure de gestion : favoriser la diversité d'essence et l'hétérogénéité des classes d'âge, maintien d'arbres morts à terre et sur pied, ainsi que des arbres habitats ou vieillissants, créer des îlots de vieux bois ;
Maintien de la mosaïque des structures, éviter coupes en période de reproduction (mai à août), fauches tardives

Suivi et fréquence : relevé de la surface terrière après passage en coupe

- **SAINTEUT_HVC1-3_02 : Communautés amphibies.** Code Corine 22.3 (mares forestières)
Habitat déterminant ZNIEFF de type 1 : « Bois de Saint-Eutrope » n° 110001643

Localisation : ces mares forestières s'étendent au-delà de la ZNIEFF, seul la mare en parcelle 2 se trouve dans le périmètre de la ZNIEFF ; les autres mares et zones humides se localisent en parcelles 3, 15 et 20

État actuel : bon état général des mares et des milieux humides

Mesure de gestion : entretien des mares mesuré

- **SAINTEUT_HVC1-3_04 Prairies mésophiles**
Cet habitat abrite de nombreuses espèces remarquables telles que *Mantis religiosa* (*Mante religieuse*)
Localisation : il est localisé en parcelles 20.

Mesure de gestion : espaces dynamiques, diversifier les interventions dans les prairies : fauchages plus ou moins fréquents et à des hauteurs différentes, éviter le broyage.

➤ Espèces :

La plupart des espèces identifiées se situe dans les habitats qui sont déjà retenue comme HVC. Néanmoins une attention particulière sera portée sur les espèces suivantes déterminantes ZNIEFF : sachant qu'elles ont été recensées depuis 2003 en faible quantité, et que l'étude IQE de 2021 n'a pas permis de les retrouver vue la période de l'étude hors végétation.

- **Damasonium** (Étoile d'eau, Damasonie étoilée) : 4 pieds identifiés en parcelle 20 sur la zone humide nouvellement créée.
- **Polystichum aculeatum** (*Polystic à aiguillons*)
Localisation : parcelle 4 dans un boisement entre les champs cultivés et l'ancienne voie de chemin de fer

État actuel : Leur présence est à confirmer

Mesure de gestion : Délimitation de la zone à conserver

- **Dryopteris affinis subsp. Borreri** (Dryopteris écaillée)

Localisation : parcelle 10

État actuel : Leur présence est à confirmer

Mesure de gestion : Délimitation de la zone à conserver

3.2. Synthèse des HVC

| HVC | Parcelles | Surface (ha) | État actuel | Menaces | Mesures de gestion | Indicateur de suivi | Fréquence | Cible |
|--|------------------|--------------|--|---|--|---|---|---|
| SAINTEUT_HVC 1/3 | | | | | | | | |
| Habitat | | | | | | | | |
| ZNIEFF 1 : SAINTEUT- HVC1/3_01 Chênaies-charmaies | 4, 14 | 15,57 | Boisement présent composé de différentes classes d'âge | Abattages des sujets | Eviter les coupes en période de reproduction (mars à août) | Relevé de la surface terrière après passage en coupe | À chaque passage en coupe des parcelles | Conserver la diversité du peuplement |
| ZNIEFF 1 : HVC1/3_02 communauté amphibies Mares forestières et milieux humide | 2, 3, 13, 15, 20 | 1.22 | Bon état général des mares | Fermeture du milieu, rémanents dans la mare | Maintien des milieux ouverts, par la coupe des arbres aux abords de la mare, Pas de rémanents dans les mares : faucardage ou curage | Visite des mares qui passent en coupe. Vérification après coupe qu'aucun rémanent n'est présent dans la mare | À chaque passage en coupe des parcelles | Bon état des mares et des milieux humides |
| HVC1/3_03 Prairies mésophiles | 20 | 13,36 | Milieu entretenu régulièrement | Fermeture du milieu | Diversifier les interventions dans les prairies : fauchages à des fréquences et hauteurs différentes avec exportation, | Contrôle des travaux de fauchage | 1 à 3 fois par an | Maintenir le milieu ouvert |

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Saint-Eutrope et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

| Type de milieu | Surface (ha) |
|--|--------------|
| Îlot de vieillissement | 7,8 |
| Milieu ouvert (mares, prairie, fourré, haie, fructissé, ourlet) IQE 2021 | 27,96 |
| TOTAL | 35,76 |

Aucun îlot de sénescence n'a été placé sur la forêt. C'est en effet une petite forêt parcourue de nombreux chemins qui rendent impossible la création d'un îlot à plus de 30 mètres de l'un d'eux.

4.4. Espèces invasives

Les espaces exotiques envahissantes présentes sur la forêt de Saint-Eutrope sont :

- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) : les travaux d'arrachage sont effectués
- Buddléia de David (*Buddleja davidii*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Solidage géant (*Solidago gigantea*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)